

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## DU 2 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont assemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre ALLARD, Président.

PRÉSENTS		
<b>Président</b>		
1 ALLARD Pierre		
<b>Vice-présidents</b>		
2 LACROIX Philippe	6 GRANET Jean-Pierre	10 GRANET Thierry
3 ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie	7 CALENDREAU Laëtitia	11 LEKIEFS Didier
4 DUCHAMBON Jean	8 VOUZELLAUD Raymond	
5 DARDILHAC Annie	9 HABRIAS Fabien	
<b>Conseillers communautaires</b>		
12 BALESTRAT Yoann	19 CLUZEAU Pascal	26 GERBAUD Alex
13 BEAUDET Hervé	20 COINDEAU Lucien	27 GOURAUD Thierry
14 BEIGE Laurence (arrivée à 18h40)	21 COQUILLAUD Edouard	28 LANNETTE MICHAUT Vanessa
15 CHABAUD Mireille	22 CROCI Eliane	29 LATHIERE Claudine
16 CHAMINADE Fabrice	23 DAUVERGNE Frédéric	30 MURA Laure
17 CHAZELAS Laurence	24 DESROCHES Bernadette	
18 CHAZELLE Anne-Sophie	25 FAVRAUD Alain	
*****		
<b>PROCURATIONS</b>		
COUCAUD Nadège, conseillère communautaire, à BEAUDET Hervé, conseiller communautaire		
GOURINAT Sophie, conseillère communautaire, ALLARD Pierre, président		
SADRY Benoit, conseiller communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président		
*****		
<b>EXCUSÉS</b>		
BALLAY Christine, conseillère communautaire		
RAKOTOMAHEFA Vola, conseillère communautaire		

Après avoir procédé à l'appel, le Président ouvre la séance.

Alex GERBAUD, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

### Personnel

#### → **Création d'un comité social territorial et instauration d'une formation spécialisée du comité**

M. Le Président

explique qu'une loi impose la transformation des comités techniques en comité social territorial. Le conseil communautaire comptant plus de 50 agents, il se doit également d'instaurer une formation spécialisée du comité, qui remplace le CHSCT. Il est proposé, en accord avec les organisations syndicales, de créer ce comité social territorial, d'instaurer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, de fixer à cinq le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du comité social territorial et de la formation spécialisée de ce comité, de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel et d'autoriser le recueil par le comité social territorial et la formation spécialisée du comité, de l'avis des représentants de la collectivité.

**À l'unanimité :**

APPROUVE la création d'un comité social territorial et l'instauration d'une formation spécialisée du comité.

#### → **Recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique)**

M. Le Président

indique que la délibération vise à autoriser le président à recruter des agents contractuels, pour remplacer des fonctionnaires ou des agents qui seraient momentanément indisponibles. Les agents recrutés seront rémunérés sur la base de l'échelle indiciaire des grades concernés et recrutés pour faire face à un surcroît de travail.

**À l'unanimité :**

APPROUVE le recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 1.332-13 du code général de la fonction publique).

**→ Tableau des emplois au 1<sup>er</sup> juillet 2022**

M. Le Président

explique que le tableau des emplois concerne des avancements de grade et un départ à la retraite.

**À l'unanimité :**

APPROUVE le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Finances et perspectives, administration générale**

**→ Création d'un groupement de commandes-Achats de fournitures de signalisation routière**

Philippe LACROIX

informe les élus que la délibération s'apparente à celles déjà prises par rapport aux groupements de commandes entre la CCPOL et la ville de Saint-Junien. Le groupement de commandes vise l'achat de fournitures de signalisation routière.

**À l'unanimité :**

APPROUVE la création d'un groupement de commandes-Achats de fournitures de signalisation routière.

**→ Création d'un groupement de commandes-Logiciel d'assistance à la rédaction des marchés publics**

Philippe LACROIX

explique que la délibération est similaire. Elle vise l'achat de logiciels d'assistance à la rédaction des marchés publics.

**À l'unanimité :**

APPROUVE la création d'un groupement de commandes-Logiciel d'assistance à la rédaction des marchés publics.

**→ Création d'un groupement de commandes-Achats carburants routiers par badges ou cartes accréditives, de GNR, de FOD et de lubrifiants**

Philippe LACROIX

indique que le groupement de commandes vise l'achat de carburants routiers par badges ou cartes accréditives, de GNR, de FOD et de lubrifiants.

**À l'unanimité :**

APPROUVE la création d'un groupement de commandes-Achats carburants routiers par badges ou cartes accréditives, de GNR, de FOD et de lubrifiants.

**→ Budget ordures ménagères-Effacement de dettes**

Philippe LACROIX

explique que certains débiteurs étant en situation de surendettement, il est proposé l'effacement de ces dettes pour un montant total de 6 256,46 €.

**À l'unanimité :**

APPROUVE l'effacement de dettes pour le budget ordures ménagères.

**→ Budgets eau et assainissement-Effacement de dettes**

Philippe LACROIX

indique que la délibération vise à l'effacement de dettes pour un montant de 3971,13 euros.

**À l'unanimité :**

APPROUVE l'effacement de dettes pour le budget eau et assainissement.

**→ Budget général-Effacement de dettes**

Philippe LACROIX

explique que la délibération concerne une dette de 109 euros pour l'école de musique.

**À l'unanimité :**

APPROUVE l'effacement de dettes pour le budget général.

**→ Budget général-Décision modificative n° 1**

Philippe LACROIX

explique que des ajustements budgétaires doivent être effectués. En section d'investissement, 38 000 euros doivent être inscrits pour la Cité du Cuir, au chapitre 13. L'opération n° 114, base de loisirs, doit être abondée de 60 000 euros, et l'opération 124, École de musique doit être abondée de 3500 euros. L'argent sera pris sur le poste 23.

Yoann BALESTRAT

demande des détails sur les 60 000 euros à octroyer à la base de loisirs.

M. Le Président

indique que la somme est liée à la révision des prix effectuée par les entreprises en raison de l'augmentation des coûts des matériaux. Les informations précises lui seront communiquées rapidement.

**À l'unanimité :**

APPROUVE la décision modificative n° 1 pour le budget général.

→ **Budget Ateliers Relais-Décision modificative n° 1**

Philippe LACROIX

annonce que, considérant que la vente a eu lieu à titre gratuit conformément au crédit-bail et que, parallèlement, le bien est inscrit à l'inventaire pour une valeur nette comptable de 369 490 euros, il convient de constater la cession par la passation d'écriture d'ordre budgétaire avec un équilibre à la section d'investissement en recettes et en dépenses, au chapitre 041.

**À l'unanimité :**

APPROUVE la décision modificative n° 1 pour le budget Ateliers Relais.

→ **Budget général-Reversement de l'excédent du budget lotissement Les Rochers**

Philippe LACROIX

indique qu'un reversement d'un excédent de 8687,14 euros doit être effectué au budget général.

**À l'unanimité :**

APPROUVE le reversement de l'excédent du budget lotissement Les Rochers au budget général.

→ **Demandes de subventions au Département au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) 4<sup>ème</sup> génération**

Philippe LACROIX

rappelle les travaux prévus par le CDDI 4<sup>ème</sup> génération et soumet la délibération au vote :

- la programmation 2022 des travaux sur les ouvrages d'art à Chaillac-sur-Vienne, Chéronnac, Saint-Brice-sur-Vienne et Saint-Junien,
- les travaux sur les voiries des lotissements à Saillat-sur-Vienne et à Saint-Victorien,
- la réhabilitation des réservoirs du Champs de Foire à Saint-Junien,
- la mise en place d'un traitement de l'ESA Métolachlore à la station de production de La Vergne à Javerdat,
- le renforcement de la desserte du secteur Terracher à Saillat-sur-Vienne,
- le renouvellement de réseaux sujets aux CVM,
- le renouvellement des réseaux en centre-bourg sud à Rochechouart.

**À l'unanimité :**

APPROUVE les demandes de subventions au Département au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) 4<sup>ème</sup> génération.

→ **Grosses réparations sur les voies communales (GRVC) 2022-Demande de subvention auprès du conseil départemental de la Haute-Vienne**

Philippe LACROIX

indique que les demandes de subventions sont indiquées dans le rapport et représentent un volume budgétaire de 450 495 €.

M. Le Président

ajoute qu'une subvention d'environ 130 000 euros sera attribuée par le Conseil Départemental.

**À l'unanimité :**

APPROUVE la demande de subvention auprès du conseil départemental de la Haute-Vienne au titre des grosses réparations sur les voies communales (GRVC) 2022.

→ **Travaux de grosses réparations de voirie-Ajustements des seuils de commandes annuelles des accords-cadres**

Philippe LACROIX

explique que la délibération vise à approuver un ajustement lié à l'augmentation du prix des matières premières et la nécessité d'augmenter les seuils maximums de commandes annuelles des accords-cadres de 15 %.

**À l'unanimité :**

APPROUVE l'ajustements des seuils de commandes annuelles des accords-cadres pour les travaux de grosses réparations de voirie.

**→ Mise en place d'équipements d'autosurveillance des points de déversements du réseau d'assainissement à Saint-Junien-Autorisation de signature du contrat**

Philippe LACROIX

précise que la commission a émis un avis favorable à l'attribution du contrat à l'opérateur, d'un montant de 94 973 euros, à l'opérateur Fournier et Cie, situé dans les Deux-Sèvres. Les élus sont invités à autoriser le président à signer le contrat de travaux et l'ajustement lié à l'évolution financière de l'opération.

**À l'unanimité :**

APPROUVE l'autorisation de signature du contrat pour la mise en place d'équipements d'autosurveillance des points de déversements du réseau d'assainissement à Saint-Junien.

**→ Approche territoriale des fonds européens-Modalités de dépôt de la candidature portée par le syndicat Charente e Limousin pour le compte des communautés de communes Porte Océane du Limousin, Ouest Limousin et Charente limousine**

Philippe LACROIX

précise que l'enveloppe allouée au territoire de contractualisation sur le fondement de l'axe 5 du FEDER et de la mesure LEADER est d'environ 3,4 millions d'euros. Cela porte sur l'élaboration de la stratégie de développement local, l'instauration d'une gouvernance du volet territorial. Il est donc demandé de prendre acte des orientations de cette stratégie et d'autoriser le syndicat Charente e Limousin porteur du dossier à porter la candidature commune au nom du territoire de contractualisation.

**À l'unanimité :**

PREND ACTE des orientations de la stratégie de développement local pour l'approche territoriale des fonds européens, sur ce nouveau territoire de contractualisation,

AUTORISE le syndicat Charente e Limousin à porter la candidature commune au nom du territoire de contractualisation, pour répondre à l'appel à candidature régional et à porter le Groupement d'action locale.

**→ Association Limousine Emplois Activités Services (ALEAS)-Travaux de bâtiments, d'entretien et d'aménagement des espaces verts et publics**

Philippe LACROIX

annonce que la délibération vise à prolonger par convention les missions de travaux d'entretien et bâtiment des espaces verts dans le cadre d'un chantier d'insertion, sur les sites et équipements de la communauté de communes pour une durée d'un an à raison de 50 % du temps de travail des agents, à accepter les termes de la convention et la prise en charge de 50 % du montant forfaitaire annuel de la participation au dispositif, soit 16 000 euros, de fournir les repas, et de confier à ALEAS l'organisation et le suivi du chantier d'insertion.

**À l'unanimité :**

- DECIDE de prolonger par convention les missions de travaux de bâtiments, d'entretien et d'aménagement des espaces verts et publics dans le cadre d'un chantier d'insertion, sur tous les sites et équipements de la communauté de commune Porte Océane du Limousin, pour une durée d'un an à raison de 50% du temps de travail des agents,
- ACCEPTE les termes de la convention et notamment la prise en charge de 50% du montant forfaitaire annuel de la participation au dispositif soit 16 000 €,
- ACCEPTE de fournir les repas des agents dans le cadre de l'unité centralisée de production alimentaire,
- Dit que les repas de la part incombant à la CCPOL, soit 50% du nombre seront facturés conformément au recueil des tarifs (soit 6,68 € pour 2021 et 6,82 € pour 2022) par unité, selon une facturation semestrielle,
- CONFIE à ALEAS l'organisation et le suivi de ce chantier d'insertion et autorise le président à signer la convention tripartite à intervenir.

**Économie**

**→ Concession de travaux de la maison de santé à Rochechouart-Approbation du compte-rendu d'activité 2021**

Anne-Marie ALMOSTER

rappelle que par délibération du 6 avril 2017, la CCPOL avait décidé de recourir à un contrat de concession de travaux pour la réalisation et l'exploitation de la maison santé pluridisciplinaire à Rochechouart. Par délibération du 24 avril 2018, il a été approuvé la candidature de l'offre de la SELI, à l'article 19 du contrat de concession, et l'obligation du concessionnaire de fournir un rapport d'activité annuel. La délibération vise l'approbation de ce rapport.

**À l'unanimité :**

APPROUVE l'approbation du compte-rendu d'activité 2021 de la S.E.L.I. pour la concession de travaux de la maison de santé à Rochechouart.

## Économie

### → **Règlement d'aides à l'investissement immobilier des entreprises-Modifications**

Anne-Marie ALMOSTER

explique que le comité doit valider la modification de deux articles, l'article 5 et l'article 9, du règlement de l'aide à l'investissement immobilier des entreprises par la communauté de communes. Ce règlement doit être conforme à celui du département de la Haute-Vienne. À l'article 5, le type d'activité éligible devait être précisé, et à l'article 9, une convention bilatérale avait été évoquée, alors qu'il s'agit d'une convention tripartite. Dans cet article devait également être clarifiée la procédure de versement. Les autres articles restent inchangés. Il convient donc d'approuver les modifications.

**À l'unanimité :**

APPROUVE les modifications du règlement d'aides à l'investissement immobilier des entreprises.

### → **Pépinière et hôtel d'entreprises POL avenir-Convention d'objectifs 2022-2025**

Anne-Marie ALMOSTER

indique que la délibération vise à valider la convention d'objectifs entre la communauté de communes et l'association Pépinière et hôtel d'entreprises POL Avenir, et ce pour une durée de trois ans. Les membres présents titulaires au conseil d'administration (Pascal CLUZEAU, Pierre ALLARD, Philippe LACROIX et Anne-Marie ALMOSTER RODRIGUES) ne prennent pas part au vote

**À l'unanimité :**

APPROUVE la convention d'objectifs 2022-2025 pour la pépinière et hôtel d'entreprises POL avenir.

### → **Pépinière et hôtel d'entreprises POL Avenir-Convention de moyens 2022**

Anne-Marie ALMOSTER

explique qu'il convient de valider la convention de moyens octroyés à l'association POL avenir au titre de l'année 2022 en autorisant le versement d'une subvention de 36 000 euros. Les membres présents titulaires au conseil d'administration (Pascal CLUZEAU, Pierre ALLARD, Philippe LACROIX et Anne-Marie ALMOSTER RODRIGUES) ne prennent pas part au vote.

**À l'unanimité : quatre personnes ne participent pas au vote.**

APPROUVE convention de moyens 2022 pour la Pépinière et hôtel d'entreprises POL Avenir.

## **Gestion de la politique de l'eau, développement durable et économie circulaire**

### → **Subvention à l'association « Solidarité Paysans Limousins »**

Mme Annie DARDILHAC

explique que l'association Solidarité Paysans Limousins a pour objet de venir en aide aux agriculteurs qui rencontrent des difficultés d'ordre financier, juridique ou administratif. Elle accompagne également les agriculteurs par du conseil. En 2021, 83 exploitations ont été accompagnées en Haute-Vienne pour divers motifs. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1000 euros à l'association Solidarité Paysans Limousins au titre de l'année 2022.

**À l'unanimité :**

APPROUVE la subvention à l'association « Solidarité Paysans Limousins ».

### → **Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE)-Adhésion du PNR Périgord-Limousin à ce label**

Mme Annie DARDILHAC

explique que la délibération vise à soutenir le projet de Réserve Internationale de Ciel Étoilé, et à appliquer le plan de gestion de l'éclairage proposé par le parc à l'éclairage communautaire, zones d'activité, zones artisanales, etc. Il est donc demandé de soutenir cette candidature.

**À l'unanimité :**

APPROUVE l'adhésion du PNR Périgord-Limousin au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE).

## **Développement touristique**

### → **Centre International de Recherche sur les Impacts et sur Rochechouart (CIRIR)-Versement d'une subvention de fonctionnement**

Fabien HABRIAS

rappelle que le principe de la délibération a été validé lors du précédent conseil. La subvention au CIRIR étant de 48 000 euros, et donc supérieure à 23 000 euros, il convient de passer une délibération spécifique.

**À l'unanimité :**

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement au centre International de Recherche sur les Impacts et sur Rochechouart (CIRIR).

## Animation du territoire et action culturelle

### → Conservatoire à rayonnement intercommunal Jean Ferrat-Tarifs à compter du 1er septembre 2022

Thierry GRANET

explique que chaque année une délibération doit être prise pour adopter les tarifs pour la rentrée scolaire. Le tableau de tarifs a été fourni. Les cotisations correspondent au droit annuel d'inscription, celles-ci sont dues en entier, même en cas d'arrêt de la scolarité en cours d'année. En cas de difficulté, le conservatoire donne la possibilité de facilités de paiement. Les recettes sont constatées au budget de l'exercice en cours.

**À l'unanimité :**

APPROUVE les tarifs du conservatoire à rayonnement intercommunal Jean Ferrat, à compter du 1er septembre 2022.

## Sports et loisirs

### → Base de loisirs intercommunale à Saint-Victurnien-Tarifification

Didier LEKIEFS

rappelle que la base de loisirs vise à faire découvrir diverses activités de pleine nature (escalade, tir à l'arc, course d'orientation, slackline, canoé-kayak). Un tableau de tarifs a été édité, selon différentes typologies. Il est demandé d'approuver la proposition tarifaire applicable à partir du 3 juin 2022. Les recettes seront constatées au budget concerné de l'exercice en cours.

**À l'unanimité :**

APPROUVE la tarification de la base de loisirs intercommunale à Saint-Victurnien.

### → Base de loisirs intercommunale à Saint-Victurnien-Règlement intérieur

Didier LEKIEFS

explique que dans l'intérêt du bon ordre, de l'hygiène, de la sécurité publique et du bien-être des usagers, il y a lieu de réglementer le fonctionnement de la base de loisirs par un règlement intérieur rappelant les conditions d'admission et les droits et les obligations des usagers.

**À l'unanimité :**

APPROUVE le règlement intérieur de la base de loisirs intercommunale à Saint-Victurnien.

### → Centre aqua-récréatif-dispositif « pass' j'apprends à nager » - Convention de partenariat avec Exideuil

Didier LEKIEFS

indique que la convention correspond au renouvellement de la convention passée en 2021. Le partenariat est conclu jusqu'en décembre 2022.

**À l'unanimité :**

- DECIDE, pour l'année 2022, de contractualiser avec le CCAS de la commune d'Exideuil sur Vienne, sous forme d'une convention de partenariat, pour la mise en place du dispositif « Pass' j'apprends à nager », en faveur des enfants de la commune âgés de 6 à 16 ans,
- DIT que les enfants bénéficiaires pourront utiliser le coupon de 110 euros pour accéder aux cours de natation au centre-aqua-récréatif intercommunal à Saint-Junien,
- DIT que le paiement de la prestation se fera à l'aide du coupon dont le montant total fixe est de 110 euros. Le coupon sera valable uniquement sur l'abonnement de 10 leçons. La différence de prix sera à la charge des familles.

## **Information sur les décisions prises par le Président en vertu de la délégation de pouvoir accordée par le conseil communautaire**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,  
M. Pierre ALLARD



Le secrétaire de séance,  
M. Alex GERBAUD

